



Association
des Barmen
de France®

présente



Championnat
de France
de Flair Bartending®

16^e édition – 2024

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

L'ASSOCIATION des BARMEN de FRANCE (ABF) a ses propres Partenaires, elle entend respecter ses engagements contractuels. Dans ce cas il est précisé aux Candidats qu'ils ne peuvent utiliser que les produits sélectionnés et mis à leur disposition (Référentiel ABF "Les Incontournables"). L'utilisation de tout autre produit que ceux proposés dans ce document ou encore dans le présent règlement devra avoir été validé par le Comité d'Organisation du concours sous peine d'être sanctionné.

Aucune publicité, pour quelque sponsor que ce soit, ne sera acceptée. Il est donc à proscrire les marques visibles sur les casquettes, teeshirt, bouteilles, tapis de bar ou quelque support que ce soit.

Seule la mise en avant des Partenaires est possible, soit au travers de leur propre marque ou encore au travers des produits de ladite marque (voir Art.17).

AVEC LES PARTENAIRES



ET LES SOUTIENS DE L'ASSOCIATION



La liste de nos partenaires est amenée à évoluer en cours d'année. Pour des raisons d'ordre pratique, l'Association des Barmen de France (ABF) ne peut assurer de mises à jour en temps réel. Il est donc possible, sans qu'il puisse nous en être fait le reproche, que certains noms qui y figurent ne soient plus liés à l'ABF, ou qu'à l'inverse, de nouveaux partenaires n'aient pas encore été insérés. L'ABF s'oblige toutefois à actualiser cette liste, a minima, une fois par an.



PRIX DÉCERNÉS AUX LAURÉATS Toutes catégories – Tous âges

LE LAURÉAT CLASSÉ 1^{ER}

Médaille d'Or et participation au WCC
(vol, hôtel et séjour offerts par l'ABF et l'IBA)



2^E ET 3^E

Médaille d'Argent et Médaille de Bronze



BARMAID INFLUENCEUSE / BARMAN INFLUENCEUR

Son portrait sur le site et les réseaux sociaux de l'ABF
Un cours de cocktails à l'Alchimiste
« by Matthias Giroud »

AVERTISSEMENTS

- L'**ASSOCIATION des BARMEN de FRANCE (ABF)** à seule autorité pour l'organisation de son **Championnat de France de Flair Bartending (CFFB)**. Elle établit seule son propre règlement général dans le respect de celui de l'**INTERNATIONAL BARTENDERS ASSOCIATION (IBA)**.
- Les décisions et délibérations des Jurys sont souveraines et sans appel. Toutefois, les Candidats peuvent présenter d'éventuelles réclamations aux membres du Comité d'Organisation. Elles doivent être confirmées par courriel à l'adresse suivante : **president@barmendefrance.fr** au plus tard dans les quinze jours qui suivent la proclamation officielle des résultats. Le Bureau de l'**ABF** s'engage à donner réponse dans les huit jours ouvrés. Dans tous les cas, le classement général avec le total des points sera publié sur le site **www.associationdesbarmendefrance.fr**, au plus tard, dans les quinze jours suivants la compétition.
- En raison de l'évolution de la situation sanitaire, il est fait appel à la responsabilité et à la solidarité de chacun pour que les personnes positives, les cas contacts à risque, les personnes symptomatiques choisissent de porter le masque afin de contribuer à la protection des autres.
De même, ceux qui veulent protéger leur santé sont libres de continuer à le porter.
- Le règlement international du **WCC 2024** a été publié sur notre site, l'**ABF** ne saurait être tenue pour responsable en cas de changements des règles de participation ou du calendrier.
Il en serait de même si, dans le cadre d'une crise sanitaire ou de la situation géopolitique en Europe, l'**IBA** venait à annuler purement et simplement le **WCC 2024**.
- Le nom du cocktail :
- Ne doit pas porter à confusion ou être interprété comme une atteinte à l'intégrité des individus,
 - Ne doit pas faire référence à une discrimination de quelque ordre que ce soit,
 - Ne doit pas comporter des insinuations violentes, choquantes ou sexuelles,
 - Ne doit pas comporter des termes faisant référence à des maladies ou à des drogues.
- Le Comité se réserve le droit de demander aux Candidats de rebaptiser leur cocktail.

↳ Nous attachons une importance capitale à la qualité gustative et l'apparence du cocktail proposé, la note de dégustation du cocktail représente 50% du total des points. Ce concours est avant tout un concours de Flair Bartending, donc de barman. Il est donc primordial que nous puissions découvrir et apprécier un cocktail au goût et à la présentation irréprochable. Nous vous invitons donc à porter le plus grand soin à votre recette de cocktail, tant dans sa définition que le respect des doses de la fiche technique ainsi que de sa présentation.

AVERTISSEMENT/WARNING :

La compétition de Flair Bartending se déroulant à Disneyland Paris dans un point de vente accueillant du public, et entre autres des enfants, le candidat devra impérativement respecter les règles suivantes :

- Toute musique utilisée pour sa routine devra être soumise par le Comité d'Organisation à Disneyland Paris pour validation. Elles devront rentrer dans le cadre imposé par Disneyland Paris afin de convenir à tout public.
- ↳ Lors de la routine (show), il est strictement interdit de manipuler toute sorte d'armes factices, pistolets, fusils, mitraillettes, grenades... de façon à ne pas heurter les plus jeunes.
- Les tenues vestimentaires doivent, elles aussi, être adaptées.
- ↳ Le candidat doit accepter le fait qu'il se produise sur une scène, à la vue de tout public, et qu'à ce titre il lui faut être irréprochable en toutes circonstances.

AGENDA (1)

ART.1) Le concours se déroulera le mercredi 5 Juin 2024 à Disneyland Paris. Le concours commence à 13h00. L'heure du rendez-vous vous sera précisée dans la convocation qui vous sera adressée ultérieurement.

ART.2) Les inscriptions seront clôturées 30 jours avant la date du Concours. Après cette date, il devient impossible de s'inscrire au **CFFB 2024**.

ART.3) Les Candidats devront être présents pour l'appel, munis de leur Carte Nationale d'Identité, à défaut d'un document officiel justifiant de leur identité.

ART.4) Un tirage au sort sera effectué, en amont du concours, afin de définir l'ordre de passage des Candidats.

LES ÉPREUVES (2)

ART.5) Afin de coller au plus près au contenu des épreuves du WCC* et de mieux y être préparé, les épreuves sont les suivantes :

Épreuve technique, préparation du set up et décoration,
Exécution et préparation d'une recette de cocktail création en 4 exemplaires,
Exhibition Flair et Working Flair.

C'est désormais la grille de notation des points IBA qui s'applique (voir en annexe).

À noter :

Chaque bouteille utilisée pour flairer devra être préparée à l'avance, contrôlée par le Jury, et contenir au minimum 3cl de produit. Lorsque le contenu de la bouteille aura été versé, cette dernière ne pourra plus être utilisée pour flairer à nouveau. Le Candidat qui utilisera une bouteille vide pour flairer sera pénalisé.

JEU-CONCOURS (3)

ART.6) Épreuve de la meilleure influenceuse / du meilleur influenceur.



#ABFFLAIR2024



L'ABF souhaite cette année encore récompenser sa **meilleure influenceuse** ou son **meilleur influenceur** et confirme, à cette occasion, le Challenge intitulé : **#ABFFLAIR2024**.

3 règles simples :

- Tu envoies ta photo (en situation dans le milieu du Bar) accompagnée de ton bulletin d'inscription à **secretaire@barmendefrance.fr** avant le 15 Mai 2024 – 23H59.
- Tu communique dans ton mail les informations suivantes :
 - Tes nom et prénom,
 - Ton établissement et ta fonction,
 - Une phrase expliquant les raisons de ta participation au concours.
- Ton objectif est de récolter le maximum de « likes » en faisant participer toute ta communauté et prouver que tu es le meilleur influenceur de cette édition 2024.

Une fois les inscriptions clôturées, ta photo ainsi que celles de tous les autres candidats seront publiées sur la page Facebook (*@assobarmenfr*) et le compte Instagram (*@assobarmenfr*) de l'**Association des Barmen de France**, et ce sera **à toi de jouer !**

Attention : seront pris en compte uniquement les « likes » sur la page Facebook et le compte Instagram de l'**Association des Barmen de France**.

La clôture des votes se fera le jour du concours à 17H00 précises.

ÉLIGIBILITÉ DU CANDIDAT (3)

ART.7) Toute personne ayant participé, de près ou de loin, à la préparation et/ou l'organisation du **CFFB 2024** ne peut prétendre à participer à ce concours.

ART.8) Peuvent participer au **CFFB 2024** toutes les Barmaids et tous les Barmen membres de l'**ABF**, et ce quelle que soit leur situation géographique sur le territoire national. Tous les candidats, sans exception, doivent être à jour de leur cotisation 2024.

→ <https://www.associationdesbarmendefrance.fr/membre>

ART.9) Catégorie **JEUNES ESPOIRS**

→ Peuvent s'inscrire dans cette catégorie les Candidats :

- En contrat d'apprentissage Bartender (CQP, BEP...), un justificatif devra être produit le jour de la compétition.
- N'ayant pas participé plus de 2 fois à une compétition nationale similaire

→ Le Candidat « Jeune Espoir » dispose de 3 à 5 minutes maximum pour effectuer sa routine et doit réaliser son cocktail en 2 exemplaires.

→ Le Candidat ne peut utiliser que 2 éléments.

→ La Catégorie **JEUNES ESPOIRS** fait l'objet d'un classement « podium » spécifique : 1^{re}, 2^e et 3^e place (Or, Argent, Bronze).

→ Le Lauréat « Jeune Espoir » classé 1^{er} n'est pas éligible au Championnat de FRANCE de Flair Bartending, et ne pourra donc pas représenter la FRANCE au WCC.

ART.10) Les Candidats devront compléter le document « bulletin d'inscription-fiche technique » directement sur www.associationdesbarmendefrance.fr.

ART.11) En s'inscrivant au **CFFB 2024**, le Candidat s'oblige à participer à la soirée donnée, le jour même, en son honneur. Tenue casual chic de rigueur.

ART.12) Le Lauréat du CFFB s'engage expressément et sans réserve à représenter la France au Championnat du Monde lors du WCC qui se tiendra du 31 octobre au 04 novembre 2024 à Madère (Portugal).

LE RÈGLEMENT (4)

ART.13) Les Candidats doivent se présenter munis de leur matériel.

ART.14) Les Candidats doivent se présenter en tenue professionnelle ou tenue correcte. Toute tenue inappropriée, à l'appréciation du Jury, entraînera le retrait, au maximum, de 30 points sur le total général ou au pire la disqualification du candidat.

ART.15) Des points supplémentaires (un bonus de 10 points au maximum) seront accordés à tout Candidat qui aura fait l'effort d'endosser un costume ayant pour effet d'accentuer le thème de sa prestation (show et cocktail).

ART.16) Aucun Candidat ne peut décider de se faire remplacer le jour du concours.

ART.17) Le non-respect de l'avertissement faisant référence à l'utilisation des produits des Partenaires ou Sponsors (page 2), entraînera un résultat nul du candidat (le candidat ne sera pas noté). En revanche, une meilleure mise en scène des produits partenaires permettra un bonus de 5 points maximum.

ART.18) Les fabrications « maison » sont autorisées, mais doivent faire l'objet d'une fiche technique séparée, à remettre au Jury le jour du concours. En l'absence de celle-ci, il sera appliqué une pénalité de 20 points sur le total général.

ART.19) En dehors du strict cadre du concours, les Candidats ont interdiction de s'adresser directement aux Membres des Jurys, leurs seuls interlocuteurs restent les membres de l'organisation du concours.

ART.20) Chaque Candidat présentera une recette de cocktail de sa création, à réaliser en 4 exemplaires.

ART.21) La recette du cocktail, exprimée en centilitres (et facultativement en dixièmes), doit être la conception originale et inédite du Candidat. Cette recette doit, prioritairement, contenir les produits de nos Partenaires. L'ABF fournira les produits partenaires imposés (voir référentiel ABF « Les Incontournables » sur www.associationdesbarmendefrance.fr).

ART.22) Les Candidats devront apporter leur propre verrerie (en 4 exemplaires). Dans le cas contraire, la verrerie utilisée sera celle fournie par l'ABF, verrerie identique à celle présente sur le référentiel.

ART.23) Dans le respect du règlement IBA, les cocktails ne pourront pas comprendre plus de 6 ingrédients tous confondus (liquides ou solides). Chaque produit supplémentaire entraînera une perte de 10 points sur le total général.

Attention, la décoration ne doit pas toucher le breuvage, dans le cas contraire elle sera considérée comme un ingrédient du cocktail s'ajoutant au nombre des liquides utilisés et elle entraînera une pénalité si toutefois le nombre de 6 ingrédients n'est pas respecté.

ART.24) La recette du Candidat ne devra pas contenir plus de 7cl d'alcool.

ART.25) Les cocktails chauds sont exclus de cette compétition pour des raisons d'organisation, de praticité et de sécurité. A contrario, les boissons à base de café, thé, chocolat, lait... peuvent être utilisées froides.

ART.26) Les colorants* non-alimentaires ne sont pas autorisés.

ART.27) Toutes les techniques de préparations sont acceptées, cependant la pyrotechnie est à proscrire. Le travail au jigger* ainsi qu'au puerer* est autorisé.

ART.28) Seules les décorations préparées sur place sont acceptées, soit lors du setup, soit pendant l'exécution-présentation. La décoration devra être comestible. Aucune décoration préparée à l'avance en dehors de la compétition ne sera acceptée.

ART.29) Tout changement de produit ou de décoration suite à un problème indépendant du Candidat doit être signalé aux organisateurs avant le début du concours. Seuls les Jurys sont habilités à autoriser un changement sans pénalité. Dans le cas contraire cela entraînera un retrait de 20 points maximum sur le total général.

ART.30.1) Il est de la responsabilité du Candidat de s'assurer que les garnitures soient bien disponibles dans la région d'accueil et que les ingrédients qui composent sa recette soient également bien présents sur la liste des produits fournis par nos Partenaires.

ART.30.2) Il est de la responsabilité du Candidat de garantir que sa recette respecte toutes les règles émises dans ce règlement général, au risque de ne pas être retenue.

ART.31) La mise en scène à l'aide de supports extérieurs* au cocktail proprement dit, est strictement interdite. Seul sera accepté ce qui rentre dans le verre et servant à la décoration.

(*accessoires de décoration, planche, toile de peinture, plantes, structure...)

ART.32) Un effort significatif devra être fait pour l'utilisation de produits recyclables ou en provenance du développement durable. Exemple : pailles, sticks, piques fruits ... Aucun plastique n'est autorisé, l'utilisation de ce dernier entraînera un retrait de 30 points maximum sur le total général.

ART.33) Le taping* n'est pas autorisé, il est cependant toléré de scotcher le bec verseur aux bouteilles.

ART.34) Le Candidat doit utiliser :

- Des bacs verseurs en métal pour le working flair,
- Des bacs verseurs en plastique pour l'exhibition.

MISE EN PLACE

ART.35) Concernant la mise en place :

- Les équipements, accessoires et les bouteilles des Candidats, devront être conservés dans les caisses prévues à cet effet dans la zone d'attente,
- Le Candidat est tenu d'apporter ses propres bouteilles vides qui seront utilisées pour son show et d'en prévoir suffisamment en cas de casse,
- L'organisateur ne fournira pas de bouteilles vides,
- Le concurrent devra verser la quantité de produits exigées dans les bouteilles,
- Seuls les produits des Partenaires peuvent être utilisés,
- Les bouteilles présentées sur scène devront être neuves, propres, avec l'étiquette originale,
- Aucune demi-bouteille (375 millilitres) ou mignonette ne pourra être utilisée à moins que cela soit la taille d'origine et fournie par le Partenaire.

ART.36) Le concurrent produit sa propre musique, elle devra impérativement être envoyée à secretaire@barmendefrance.fr au moins 10 jours ouvrés avant l'épreuve pour validation puis intégration et compilation au support global.

ART.37.1) En amont de leur passage au setup décorations, les candidats disposent d'un emplacement pour :

- Préparer leurs bouteilles pour le show,
- Strapper leurs bouteilles d'exhibition.

Les candidats devront, si besoin, prévoir une seringue graduée pour le transfert des produits dans les bouteilles d'exhibition, et des jiggers pour les bouteilles de working.

ART.37.2) Les temps impartis aux concurrents, supervisés par les membres du Jury, sont :

- De 15' pour l'installation et la préparation du set up et la réalisation des décorations,
- De 3' pour la mise en place de leur poste de travail sur scène,
- De 5' pour l'exécution/présentation de leurs cocktails (routine),
- De 4' pour débarrasser et nettoyer son bar,

ART.37.3)

- Une pénalité de 5 points sera appliquée toutes les 10 secondes de dépassement.
- Le chronomètre s'arrête lorsque le Candidat s'éloigne du bar ou lève les bras pour signaler qu'il a terminé, le Candidat peut ensuite prendre le temps de présenter son cocktail au jury et/ou au public.
- Le Candidat perd tous ses points exécution/présentation au-delà de 30 secondes de dépassement (soit 5'30).

LES JUGES (5)

ART.38) Les Juges sont sélectionnés, nommés et supervisés par le Comité d'Organisation. Les concurrents seront notés :

- Pour la partie technique, par un Jury composé exclusivement de professionnels du flair.
- Pour la dégustation, par un Jury composé de professionnels du bar ou non, grand public ou amateurs de cocktails.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS (6)

ART.39) Le classement général sera établi d'après le nombre de points obtenus, celui ayant obtenu le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex-aequo, le Candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points à la **dégustation (goût)** sera déclaré vainqueur. En cas de nécessité il pourra être procédé à un **reshake**.

ART.40) Le Lauréat du Concours pourra se prévaloir du titre de **CHAMPION de FRANCE de FLAIR BARTENDING 2024**. Il intègre ipso facto l'Équipe de France*.

ART.41) Le Lauréat ayant été déclaré vainqueur pourra défendre son titre, au maximum, lors des 2 éditions suivantes. Il s'engage à participer à la proclamation des résultats lors de l'édition suivante afin de passer symboliquement le relais à son successeur.

ART.42) Le Lauréat ayant été déclaré vainqueur représentera la France lors du **WCC 2024** qui se tiendra à Madère (Portugal) du 31 octobre au 04 novembre 2024.

ART.43) Dans le cas de force majeure où le vainqueur ne puisse participer au **WCC 2024**, l'ABF se réserve le droit de sélectionner un autre représentant parmi les options suivantes :

- Le Candidat classé deuxième (asujetti au nombre de points)
- Le Candidat classé troisième (asujetti au nombre de points)
- Un Lauréat des éditions antérieures
- Un membre de l'Équipe de France

ART.44) Toutes les épreuves sont susceptibles d'être filmées ou photographiées afin de servir notamment de support aux actions de communications des organisations professionnelles ou de l'ABF. La participation au **CFFB 2024** implique donc l'abandon à l'**Association des Barmen de France (ABF) – Fédération des Métiers du Bar (FMB)**, sans aucune clause restrictive, de tous les droits de reproduction ou droit à l'image. Que cela concerne la recette du cocktail ou son créateur. L'ABF pourra, si elle le juge opportun, les utiliser à sa convenance pour tout reportage, dans les médias ou pour la diffusion auprès du public de cette participation.

LEXIQUE

Colorant : Substance colorée, naturelle ou synthétique, qui, mise en contact avec un support, dans des conditions appropriées, se fixe sur ce dernier de façon durable en lui communiquant une certaine couleur.

Jigger : Doseur

Pourer : Bec verseur

ABF : Association des Barmen de France

FMB : Fédération des Métiers du Bar

CFFB : Championnat de France de Flair Bartending

IBA : International Bartenders Association

WCC : World Cocktail Championship

Équipe de France : Programme à découvrir prochainement sur
www.associationdesbarmendefrance.fr/equipedefrance

ANNEXE

Grille de notation IBA

	IBA- WCC FLAIR TECHNICAL FORM
COMPETITOR N°	COUNTRY-

<u>POSITIVE SCORES</u>	<u>MAX.POINTS 340</u>	<u>ADDED</u>
Showmanship	70	
Originality-Creativity	90	
Difficulty of Moves	90	
Execution	90	
TOTAL POSITIVE POINTS	----->	
<u>NEGATIVE SCORES</u>		<u>DEDUCTED</u>
Drops	-2	
Spills	-1	
Breakage	-10	
Bar Station cleanliness	-20	
Sponsors bottles at the top of the Station	-10 points every bottle	
Cocktails equally portioned-not uneven	-20	
Garnish time penalty	-15	
Missing Ingredients	-15	
Time:.....Min.....Sec	-10 Points deducted every 10 seconds over the time limit.	
TOTAL DEDUCTED POINTS	----->	

Judge Name-	TOTAL POINTS –
-------------	----------------

Showmanship- 70 Points Max.